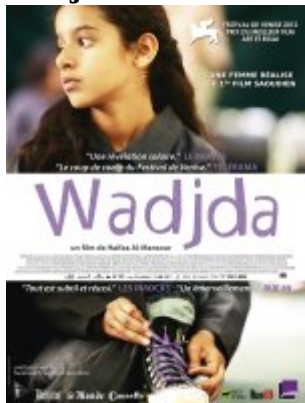


Wadjda



Wadjda

mercredi 28 octobre 2015, par [Monique](#)

Resumé du film

Wadjda, douze ans, habite dans une banlieue de Riyad, capitale de l'Arabie Saoudite. Bien qu'elle grandisse dans un milieu conservateur, c'est une fille pleine de vie qui porte jeans et baskets, écoute du rock et ne rêve que d'une chose : s'acheter le beau vélo vert qui lui permettra de faire la course avec son ami Abdallah. Mais au royaume wahhabite, les bicyclettes sont réservées aux hommes car elles constituent une menace pour la vertu des jeunes filles.

Wadjda se voit donc refuser par sa mère la somme nécessaire à cet achat. Déterminée à trouver l'argent par ses propres moyens, Wadjda décide alors de participer au concours de récitation coranique organisé par son école, avec pour la gagnante, la somme tant désirée.

Haifaa Al Mansour, 2013, Arabie Saoudite/Allemagne, 1h37

DISCUSSION AUTOUR DE LA CONDITION DE LA FEMME ICI ET AILLEURS

TELECHARGER LA FICHE PEDAGOGIQUE EN PDF



TELECHARGER LA LISTE DES EMOTIONS/SENTIMENTS/ACTIVITE 7



Activité 1 : la condition de la femme en Belgique/dans votre pays d'origine

Temps 1 :

Travail individuel de réflexion.

Les participants répondent à la question :

« Quand vous êtes arrivés en Belgique, qu'est-ce qui vous a frappé sur la vie des femmes ici ? »

Temps 2 :

Mise en commun. Chacun s'exprime. Le formateur prend note.

Temps 3 :

Travail en sous-groupes le plus culturellement mixte possible. Les sous-groupes répondent à la question :

« Et chez vous, la vie des femmes, ça se passe comment ? »

Temps 4 :

Mise en commun en grand groupe. Le formateur prend note.

Activité 2 : travail à partir du photo-langage sur quatre libertés pour les femmes.

Le formateur aura constitué un photo-langage reprenant des illustrations des 4 libertés nommées ci-dessous.

Activité en 4 sous-groupes.

Chaque sous-groupe reçoit le photo-langage représentant une des 4 libertés pour les femmes que nous allons travailler.

A partir des photos les symbolisant :

- la liberté professionnelle
- la liberté de circulation
- la liberté vestimentaire, de disposer de son corps
- mixité

Les sous-groupes se prononcent sur ce qui, selon eux, dans ces photos est :

- « Normal » et pourquoi
- « Pas normal » et pourquoi
- Quels sont les points communs entre ces photos ?

Mise en commun en grand groupe.

Activité 3 : pour aborder le film

On visionne une première séquence du film.

Il s'agit de la séquence où Wadjda et sa mère sont à la maison et se préparent à partir à l'école et travailler.

Minutage : 2.38 ---) 4.45

(le minutage correspond au logiciel VLC/téléchargeable gratuitement sur internet)

Sur base de ce qu'ils ont vu, les participants émettent des hypothèses :

- Qu'est ce qui se passe ?
- Qui sont ces personnages ?
- Où est-ce que ça se passe ?

Activité 4 : toujours pour rentrer dans le film

On visionne la séquence où Wadjda est en rue, et regarde un vélo qui est exposé dehors devant un magasin.

Minutage : 12.11 ---) 12.50

Les participants répondent aux questions suivantes sur base de ce qu'ils ont vu dans cette séquence.

- Qui sont les personnages ?
- Où est-ce que cela se passe ?
- Qu'est-ce qui se passe ?

Activité 5 : Poursuite de la réflexion . On imagine ...

En sous-groupes, les participants imaginent ce que Wadjda va faire pour avoir le vélo.

Mise en commun en grand groupe.

Chaque sous-groupe liste les différentes pistes qu'il a imaginées.

Le formateur prend note de toutes les pistes.

A l'issue de cette activité, le formateur ne se prononce pas et invite les participants à découvrir ce que Wadjda va faire, quand ils verront le film.

Activité 6 : A propos d'un élément du contexte du film : les femmes ne sont pas libres de circuler en Arabie Saoudite.

Pour aborder une des thématiques principales présentes dans le film, on va visionner une séquence où il est question de la mère de Wadjda.

On l'entend téléphoner à quelqu'un.

Minutage ; 37.46 ---) 38.10

Les participants répondent :

- Qu'est-ce qui se passe ?
- Pourquoi a-t-elle un problème de transport ?
- Où est-ce que cela se passe ? (dans quel pays ?) Qu'est-ce qui vous fait dire ça (indices)

A propos du droit de conduire des femmes en Arabie Saoudite

Source :

http://www.puretrend.com/article/droit-de-vote-des-femmes-8-droits-qui-leur-sont-encore-interdits_a113037/1 :

« *...En Arabie Saoudite, les femmes n'ont pas le droit de conduire*

Selon les responsables religieux : "la conduite affecte les ovaires et la plupart des femmes qui conduisent des voitures de façon continue ont des enfants qui souffrent de troubles cliniques".

L'histoire ne dit pas s'ils se sont basés sur de "solides" études évidemment.... "

Source : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Ou-en-est-la-condition-des-femmes.html> :

L'Etat central et les droits des femmes : une politique de libéralisation de long terme.

« *...La société saoudienne demeure fortement inégalitaire quant au rôle qu'elle assigne aux femmes et aux*

hommes. La liste des interdits est longue et bien connue des observateurs occidentaux : interdiction du passage du permis de conduire pour les femmes, ségrégation scolaire, interdiction de présence d'une femme non voilée à la télévision, obligation d'obtenir l'autorisation de son tuteur (mari, père ou proche parent) pour accéder à un grand nombre d'emplois, fermeture de certaines sections des universités saoudiennes aux femmes, impossibilité pour elles de pratiquer la plupart des sports dans les frontières du royaume. On pourra se reporter au rapport de l'organisation non-gouvernementale Human Rights Watch pour le détail des lois et règlements organisant l'inégalité des sexes en Arabie saoudite »

ON VA VOIR LE FILM

Activité 7 : travail sur les émotions, les ressentis après avoir vu le film.

Selon le niveau du groupe ; le formateur adaptera l'activité et y inclura un travail de vocabulaire en français et une recherche au dictionnaire de définitions si nécessaire.

Sur base de la liste ci-dessous reprenant à la fois le ressenti/l'émotion et son terme « générique », le formateur aura préparé des languettes reprenant sur une des faces de la languette l'émotion et au dos son nom :

- J'ai été heureux, content, joyeux / le bonheur, la joie
J'ai été heureuse, contente, joyeuse / le bonheur, la joie

- J'ai été angoissé / l'angoisse
J'ai été angoissée/l'angoisse

- J'ai été stressé / le stress
J'ai été stressée / le stress

- J'ai été inquiet / l'inquiétude
J'ai été inquiète/ l'inquiétude

- J'ai été étonné/ l'étonnement
J'ai été étonnée / l'étonnement

- J'ai été surpris / la surprise
J'ai été surprise / la surprise

- J'ai été touché / la tendresse
J'ai été touchée/la tendresse

- J'ai été fâché, furieux / la colère
J'ai été fâchée, furieuse / la colère

- J'ai été énervé / l'énervement
J'ai été énervée / l'énervement

- J'ai été contrarié/la contrariété
J'ai été contrariée / la contrariété

- J'ai été triste/la tristesse, le chagrin

- J'ai été déçu / la déception
J'ai été déçue / la déception

- J'ai eu peur / la peur

- J'ai eu honte/la honte

- J'ai eu pitié/la pitié

- J'ai été fier / la fierté
J'ai été fière / la fierté
- j'ai admiré / l'admiration
j'ai été soulagé / le soulagement
- j'ai été soulagée / le soulagement
- j'ai été enthousiaste / l'enthousiasme
- j'ai été impatient / l'impatience
j'ai été impatiente / l'impatience

Chaque participant tire au sort une ou plusieurs languette(s) et explique à quel moment du film il a ressenti l'émotion qui est reprise sur la languette qu'il a tiré au sort et pourquoi.

Activité 8 : vérification des hypothèses

Après la vision du film ; en grand groupe on vérifie les hypothèses émises aux activités 3 et 4 :

- Qui sont les personnages ?
- Où ça se passe ?
- Comment Wadjda va faire pour se procurer le vélo ?

Activité 9 : les atteintes aux libertés des femmes en Arabie Saoudite.

En sous-groupes, les participants pointent les moments du film dont ils se souviennent où il y a atteinte aux libertés des femmes dont ils se souviennent.

Activité 10 : travail sur la ligne du temps des droits des femmes en Belgique.

Le formateur aura repris sur des bandelettes les différents droits des femmes en Belgique repris ci-dessous avec au dos de chacune les explications qui s'y rapportent.

Il aura aussi tracé sur une grande feuille une ligne du temps débutant au 19eme siècle à nos jours.

Si les participants savent lire :

Les participants placent les différents droits des femmes sur la ligne du temps après lecture des explications.

Si les participants ne savent pas lire :

Le formateur lit les différentes bandelettes et les participants les placent au fur et à mesure sur la ligne du temps.

Droit de vote des femmes

1919 : un nombre limité de femmes obtient le droit de vote : les mères et les veuves de militaires et de civils tués par l'ennemi.

1920 : la loi du 15 avril accorde le droit de vote aux femmes aux élections communales (à l'exception des prostituées et des femmes adultères).

1948 : le droit de vote des femmes aux élections parlementaires, ainsi qu'aux élections provinciales est reconnu par la loi.

Egalité salariale

1921 : des barèmes salariaux équivalents sont introduits pour les enseignants masculins et féminins. C'est

le premier pas important vers l'égalité salariale entre hommes et femmes.

1957 : la Belgique ratifie le Traité de Rome, fondant la Communauté économique européenne. L'article 119 de ce traité porte sur l'égalité salariale entre hommes et femmes.

1965 : naissance du comité À Travail égal, salaire égal.

1966 : à peu près trois mille travailleuses de l'usine d'armes de la Fabrique nationale à Herstal se mettent en grève, afin d'obtenir l'égalité des salaires. La grève dure 11 semaines.

1971 : le principe de l'égalité est appliqué aux allocations de chômage.

Accès aux études secondaires supérieures

1907 : un premier athénée pour filles est fondé à Gand. Offrant également un enseignement secondaire supérieur, il permet aux filles d'avoir un accès plus aisé à l'université.

Accès aux études universitaires

1880 : l'Université libre de Bruxelles s'ouvre aux femmes, suivie par l'Université de Liège en 1881 et par celle de Gand en 1882.

1890 : la loi du 10 avril donne le droit explicite aux femmes d'accéder à tous les diplômes universitaires, ainsi qu'à celui de médecin et de pharmacien.

Accès à la profession de médecin

1884 : Isala Van Diest ouvre un cabinet médical. Pour permettre aux femmes de travailler comme médecin, un décret royal a dû être rédigé spécialement. Van Diest, refusée en 1873 à la faculté de médecine de Louvain avait obtenu son diplôme en 1877 à Berne.

Accès à la profession d'avocat

1922 : les femmes obtiennent le droit d'exercer le métier d'avocat.

Droit d'encaisser son propre salaire pour les femmes

1900 : la loi reconnaît le droit à l'épargne de la femme mariée, ainsi que le droit d'obtenir un contrat de travail et d'encaisser son propre salaire (avec un maximum de 3000 francs par an).

Droit d'ouvrir son propre compte en banque

1976 : la loi impose l'égalité des hommes et des femmes dans l'exercice des droits sur la propriété matrimoniale et consacre l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage. Les femmes obtiennent l'autorisation d'ouvrir un compte sans l'autorisation du conjoint.

Droit à l'avortement

1962 : création du premier centre de planning familial en région francophone, La famille heureuse, dont le but est de lutter contre les avortements clandestins.

1990 : l'Interruption volontaire de Grossesse est partiellement dépenalisée

Activité 12 : en guise de conclusion.

Les participants échangent en grand groupe ou en sous-groupes sur :

- Est-ce qu'il y a des choses que vous avez changées dans votre comportement, dans votre façon de vivre

depuis que vous êtes arrivés en Belgique ?

- Y a-t-il des choses que vous ne voulez pas changer ?
- Avez-vous changé quelque chose par rapport à l'éducation que vous avez reçue de vos parents ?